



VI ÉDITION DU CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE

RÉALITÉS EN TRANSFORMATION

“Cultures migrées”

Le Mouvement pour la Paix -MPDL- lance la 6e édition du concours international de photographie "Réalités en transformation". Ce concours, qui a débuté en 2019, a contribué à rendre visible l'importance de la participation citoyenne, de la mobilisation sociale et du protagonisme de groupes et d'individus qui, par leurs actions, génèrent des processus de changement et transforment les réalités d'injustice et d'inégalité dans nos sociétés.

Dans cette sixième édition du concours, présentée sous le titre "Cultures migrées", nous souhaitons, à travers des images accompagnées de courts textes, mettre en valeur la grande diversité culturelle liée aux migrations, la façon dont les migrations changent et génèrent de nouveaux contextes sociaux et culturels. L'idée est que chaque participant montre dans une photographie un aspect qu'il souhaite mettre en évidence sur les cultures migrantes, à partir de sa propre expérience ou de celle d'autres personnes, appelant, dans tous les cas, à la réflexion et à la sensibilisation sur les multiples réalités vécues par les migrants dans le monde entier, montrant en images comment les gens transportent des cultures partout où ils se déplacent.

PARTICIPANTS

Tout le monde peut participer, partout dans le monde, sans limite d'âge. Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans devront obtenir le consentement de leur mère, de leur père ou de leur tuteur légal pour participer (voir le point 2.5).

THÈME

La 6e édition du concours intitulé "Cultures migrées" souhaite recevoir des photographies qui rendent visible la diversité culturelle liée aux migrations dans le monde et qui contribuent à une plus grande justice sociale, sans stéréotypes, favorisant le respect des droits de l'homme.

Les photographies peuvent refléter tout ce que l'auteur souhaite rendre visible en termes de diversité culturelle liée à la migration. En d'autres termes, elles doivent inviter à la réflexion et sensibiliser aux multiples réalités culturelles vécues par les migrants à travers le monde, en reflétant leurs expériences et apprentissages variés, en partant du principe que les personnes portent et apportent des cultures partout où elles se déplacent.

L'image doit être accompagnée d'un court texte expliquant pourquoi la photographie a été choisie et ce qu'elle représente¹ pour l'auteur.

Les questions suivantes peuvent vous guider dans votre participation au concours :

- Quelle réalité culturelle liée à la migration aimeriez-vous montrer avec votre photographie ?





- Quel aspect de la diversité culturelle de votre environnement, de votre quartier, de votre ville ou de votre village aimeriez-vous défendre avec votre photographie ?
- Quel aspect de la diversité culturelle aimeriez-vous célébrer ?
- Qu'est-ce qui vous inspire et qu'est-ce qui vous plaît dans les cultures migrantes ?
- Qu'est-ce que les cultures migrantes pour vous ?

¹ Dans le formulaire du site web, vous pouvez expliquer plus en détail la raison de la photographie.

RÈGLEMENT DU CONCOURS

SECTION 1 : PHOTOGRAPHIES

1.1 FORMAT DES PHOTOGRAPHIES : Les photographies peuvent être prises avec n'importe quel type de dispositif photographique, en respectant les caractéristiques suivantes :

- Les photographies en couleur ou en noir et blanc sont acceptées.
- Tous les travaux doivent être soumis en format JPG ou PNG avec une résolution minimale de 2160 x 1836 pixels.
- Pour pouvoir être téléchargées dans le formulaire web, les images doivent avoir une taille maximale de 10 Mo.

SECTION 2 : PARTICIPATION

2.1 DATE LIMITE : La date limite de soumission des photographies est fixée au 30 avril 2024.

2.2 N° DE PHOTOGRAPHIES : Chaque participant peut soumettre un maximum de 2 photographies accompagnées d'une description individuelle de chacune d'entre elles.

2.3 MÉTHODE DE SOUMISSION : Les photographies doivent être soumises par le biais du formulaire web disponible sur le site <http://www.realidadesentransformacion.org/>. Elles doivent être accompagnées d'un bref texte explicatif, ainsi que des informations suivantes :

- a) Titre de l'œuvre
- b) Brève description de l'œuvre, pour chaque photographie (maximum 2 000 caractères)
- c) Pays - Ville (où la photographie a été prise)
- d) Auteur : nom et prénom, adresse-lieu de résidence, téléphone et e-mail.

Si un participant soumet deux photographies, il doit remplir le formulaire pour chacune d'entre elles.

Les propositions et les informations qui s'y rapportent (titre de l'œuvre, description, pays/lieu et coordonnées de l'auteur) peuvent être rédigées en espagnol ou dans toute autre langue.



2.4 CESSION DES DROITS D'IMAGE : pour participer au concours, il est obligatoire de cocher les cases du formulaire relatif à la cession des droits d'image qui se réfèrent aux concepts suivants :

a) Cession des droits d'image par le participant ou son représentant légal, pour l'utilisation de ses données personnelles et des œuvres reçues dans le cadre de cette 6e édition du concours de photographie "Réalités en transformation". Cette cession de droits d'image implique que l'organisation MOVIMIENTO POR LA PAZ -MPDL- aura le droit de reproduire, d'éditer et d'exposer les photographies, sans limite de temps ni de lieu, sur tout support ou publication, en mentionnant toujours l'auteur.

b) Cession des droits d'image par la/les personne(s) apparaissant sur les photographies au moyen d'une déclaration de l'auteur/de l'auteure de l'œuvre sur les autorisations et le consentement obtenus pour l'utilisation de l'image de la/des personne(s) apparaissant sur les photographies. L'auteur est responsable de tout incident légal et juridique concernant l'utilisation de son image dans le cadre de la VIe édition du concours de photographie "Réalités en transformation", exonérant le Mouvement pour la Paix -MPDL de toute responsabilité.

2.5 PARTICIPATION DES ENFANTS - JEUNES : Dans le cas où les participants ont moins de 18 ans ou sont des personnes sous la tutelle d'une personne ou d'une entité, ils doivent l'indiquer sur le formulaire d'inscription et inclure les coordonnées de cette personne ou entité. Par ailleurs, si des enfants et des jeunes de moins de 18 ans figurent sur les photographies, ils peuvent apparaître le dos tourné ou dans une perspective qui ne permet pas de les reconnaître. S'ils sont reconnaissables, l'auteur de la photographie doit indiquer sur le formulaire qu'il a le consentement de la mère/du père ou du tuteur légal en cochant la case correspondante.

Pour les moins de 18 ans, il est indispensable d'être sous la surveillance d'un parent ou d'un tuteur tout au long du processus de participation.

2.6 DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LE CARACTÈRE INDÉPENDANT ET ORIGINAL DES PHOTOGRAPHIES : Aucune photographie dont les droits de propriété intellectuelle n'appartiennent pas entièrement et sans exception à la personne participant au concours ne sera acceptée.

2.7 ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ SUR LES DONNÉES PERSONNELLES : Tous les participants doivent cocher la case relative à la politique de confidentialité sur les données personnelles où il est indiqué que :

"MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD (MPDL) vous informe que vos données personnelles seront traitées dans le cadre de votre participation au VIe concours photo "Réalités en transformation", y compris sa diffusion publique par l'entité, ainsi que dans tout format et espace qu'elle jugera approprié pour la promotion et la visibilité d'exemples d'entraide, de solidarité et de droits de l'homme partout dans le monde. Les



données seront transmises à des tiers avec votre consentement et dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour les fournisseurs ou en vertu d'une obligation légale. Vous avez le droit de retirer votre consentement, d'accéder aux données, de les rectifier et de les supprimer, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans les informations complémentaires. Des informations supplémentaires et détaillées sur la protection des données sont disponibles sur notre site web ou en contactant directement notre organisation. Nous disposons d'un délégué à la protection des données qui peut être contacté par e-mail à l'adresse dpo@mpdl.org. En cas de doute ou de question sur la protection de la vie privée, veuillez nous contacter sous les rubriques suivantes :

Date :

Nom et prénom :

DNI/PASSPORT :

Raison :

2.8 INCIDENCES : en cas de problème ou d'incidence lors de la présentation de la/des photographie(s) sur le web, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : realidades@mpdl.org

SECTION 3 : SÉLECTION DES ŒUVRES ET JURY

3.1 SÉLECTION DES ŒUVRES

Les œuvres reçues seront d'abord évaluées par le Département de Mobilisation Sociale et de Communication du Mouvement pour la Paix -MPDL-, qui déterminera si elles répondent aux critères et aux règles du concours. Ensuite, les œuvres seront évaluées par un jury qui pourra être composé de membres du personnel du Mouvement pour la Paix -MPDL-, de représentants d'organisations et d'entreprises collaborant au concours, ainsi que de professionnels et d'amateurs ayant une grande expérience dans le domaine de la photographie sociale. Ce jury choisira les 12 photographies finalistes.

Les 12 photographies finalistes seront publiées sur l'un de nos réseaux sociaux et/ou sur les plateformes numériques du Mouvement pour la Paix -MPDL- afin d'ouvrir une période de vote populaire pour la sélection de la photographie gagnante du concours. La photographie ayant obtenu le plus grand nombre de votes positifs (i.e. "likes") au moment de la clôture du vote sera la gagnante de la 6ème édition de "Transformer les Réalités".

Les 11 photographies finalistes et la photographie gagnante seront rendues publiques comme suit :

- Au cours de la dernière semaine de mai 2024, les 12 finalistes du concours seront annoncés, après le vote du jury, et la période de vote populaire sur nos réseaux sociaux et/ou plateformes numériques sera ouverte.



- Au cours de la première semaine de juin 2024, la photographie gagnante sera publiée en fonction du vote populaire sur nos réseaux sociaux. Les participants dont les œuvres ont été sélectionnées comme finalistes et/ou gagnantes seront informés par courriel ou par téléphone, ainsi que par nos canaux de communication institutionnels.

Les photographies finalistes et le gagnant seront utilisés pour des expositions, des événements ou dans les matériaux et espaces que le Mouvement pour la Paix -MPDL- considère appropriés pour la promotion et la visibilité d'exemples de participation sociale, de solidarité et de droits de l'homme partout dans le monde, en ligne avec les causes sociales défendues par l'ONG.

SECTION 4 : PRIX

Acte de reconnaissance

L'auteur/autrice de la photographie gagnante sera invité(e) (s'il/elle réside en Espagne) à l'événement d'ouverture ou de clôture de la 16e édition de notre série de films pour la paix, qui se tiendra au Círculo de Bellas Artes à Madrid entre septembre et octobre 2024, en personne, si le/la gagnant(e) réside sur le territoire de l'Espagne. Si le gagnant réside en dehors de l'Espagne, il sera invité à participer en ligne. Dans le cas où la reconnaissance ne peut avoir lieu pendant le cycle Cinéma pour la paix, le Mouvement pour la paix-MPDL invitera le gagnant à participer en personne (s'il réside en Espagne) ou en ligne à tout autre événement représentatif que notre organisation organise tout au long de l'année 2024.

Movimiento por la Paz -MPDL- encouragera la publication de la photographie gagnante dans les réseaux sociaux et autres espaces de promotion des droits de l'homme et de la culture de la paix, en citant toujours l'auteur, ainsi que l'obtention d'un abonnement en ligne à la revue Tiempo de Paz pour 12 mois (<https://revistatiempodepaz.org/>).

De même, chaque finaliste recevra un certificat individuel en tant que finaliste de la 6ème édition du concours de photographie "Réalités en transformation" du Mouvement pour la Paix -MPDL-.

SECTION 5 : EXPOSITION

Les 12 photographies finalistes seront publiées dans l'exposition virtuelle "Realities in Transformation" sur le site web de l'initiative <http://www.realidadesentransformacion.org/>.

Au cours du quatrième trimestre 2024, des expositions personnelles seront également organisées dans des espaces publics et des centres éducatifs de différentes villes espagnoles à déterminer.

SECTION 6 : ACCEPTATION DES REGLES, RESULTATS ET RESERVE DE DROITS

MOVIMIENTO POR LA PAZ, EL DESARME Y LA LIBERTAD -MPDL- se réserve le droit d'utiliser, de reproduire, d'éditer et d'exposer les œuvres reçues dans le cadre de cette 16e édition du





concours de photographie "Realités en transformation", sans limite de temps ni de lieu, dans n'importe quel média ou publication, en mentionnant toujours le nom de l'auteur.

L'organisation se réserve le droit de ne pas admettre les œuvres qui, de l'avis du jury, ne remplissent pas les conditions techniques, artistiques et/ou juridiques requises par le concours, ou qui heurtent la sensibilité des personnes, incitent à des comportements violents ou discriminatoires ou sont contraires aux principes de l'organisation.

L'inscription à ce concours implique la pleine acceptation de son règlement. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent les règles susmentionnées et leur interprétation par le jury. La décision du jury est sans appel.

Tout événement imprévu non prévu dans le présent règlement sera résolu par le jury et le département de la mobilisation sociale et de la communication du Mouvement pour la paix - MPDL-.

SECTION 7 : LÉGISLATION D'APPLICATION

La participation au concours de photographie sera régie par les clauses contenues dans le présent document et, pour tout ce qui n'est pas prévu, par la législation espagnole en vigueur à la date de formalisation du contrat.